



Département
de la Côte d'or

Canton de
Ladoix Serrigny

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2020

PRESENTS :

Mr BECKER Paul, Maire

Mr JORLAND Henri, Adjoint

Mme DUBUET Nathalie, Mr BAUDINET Franck, Mr PATRIARCHE Joël, Mme FLAJOLLET Elisabeth, Mr MARCEHTTO Jocelyn, Mr SORDET Eric, Mme CAIRE Marie-Christine, Mr TAILLIART Romaric,

Absents excusés : Mr JOUFFROY Guigone, Mr MARCHETTO Jocelyn

Secrétaire de Séance : Mr TIAILLART Romaric,

1°) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu du 19 décembre 2019 est adopté.

2°) DELIBERATIONS

- Eaux Pluviales :

Approbation du rapport de la Commission Locale des Charges Transférées « Gestion des Eaux Pluviales »

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a conféré la compétence « gestion des eaux pluviales » aux Communautés d'Agglomération, à compter du 1^{er} janvier 2020.

A ce titre, la Communauté d'Agglomération est, désormais, seule compétente sur le périmètre technique suivant :

- Les réseaux pluviaux incluant leurs regards
- Les bassins de rétention en aval des réseaux,
- Les séparateurs à hydrocarbure,
- Les branchements particuliers

Il appartient à la commission locale des charges Transférées (CLECT) de procéder à l'évaluation des charges relatives à ce transfert de compétence.

La CLECT, réunie le 13 novembre 2019 a adopté le rapport d'évaluation des charges.

Les services de la communauté d'agglomération ont travaillé sur les modalités et l'évaluation des charges liées au transfert des eaux pluviales urbaines. Un consensus a été trouvé sur les charges financières à transférer selon la méthode dérogatoire.

- 5€ par habitant, déduction faite de 1000€ pour toutes les communes de moins de 200 habitants
- Pour TAILLY : 196 habitants donc 980€ - 1000€ donc 0.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve le rapport.

-P.L.H. (Programme Local de l'Habitat)

La Communauté d'Agglomération a arrêté son projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) pour les six prochaines années (2020-2026).

Ce document est important pour notre territoire puisqu'il définit les orientations et les actions à mener pour répondre aux besoins en logements de notre population, dans toute sa diversité (familles, jeunes, seniors, salariés), sur l'ensemble des secteurs de l'Agglomération.

Monsieur Le Maire a retracé et expliqué les grandes lignes de ce rapport et a donné lecture de la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 décembre 2019.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte le projet de PLH comme il a été établi.

MAIRIE DE
TAILLY



Département
de la Côte d'or

Canton de
Ladoix Serrigny
3°) SUJETS DIVERS

-Syndicat Bassin versant de la Dheune

Mr le maire rappelle la fusion des 4 syndicats (Bouzaise, Meuzin, Dheune et Affluents rive gauche de la Dheune) en 1 seul syndicat "Syndicat bassin versant de la Dheune". Au sein de ce seul syndicat de rivière, une commission géographique est créée dans laquelle siègera un représentant par commune. Cette commission n'a qu'un rôle consultatif.

-Règlement intérieur des salles communales :

Monsieur Le Maire a donné lecture du projet de règlement pour la mise à disposition des salles communales. Il rappelle que ces salles ne sont pas des "salles des fêtes" et ne pourront être utilisées que dans le cadre de réunions, d'activités associatives ou de petits événements familiaux

Habitant de Tilly : Tarif de location 15€

Association de Tilly : Gratuit

Associations extérieures à la commune : 30€ par occupation ponctuelle (caution : 100€), 200€ forfait annuel pour un occupation 1 ou 2 fois par semaine sur une année.

-Prochaines élections :

Mr. le Maire rappelle aux conseillers de prévoir d'être disponible pour la tenue du bureau de vote les dimanches 15 et 22 mars 2020

4°) Questions Diverses

- Nid poule à l'entrée de l'impasse Jeannot.
- Camion stationné dans la rue de la Boutière
- "Stop" au carrefour de la rue des eaux : Pourrait-on le modifier en "céder de passage". Mr le Maire rappelle que ce "stop" a été mis en place, après avis du conseil municipal, dans le but de ralentir la vitesse dans le village et de dissuader la circulation en transit.
- Remerciements aux personnes du conseil qui ont participé à l'organisation des vœux de la municipalité et de la galette des anciens.
- Mr le maire fait part du mot de remerciement à la commune de Mme Lallemand pour le décès de son mari.

Prochain Conseil Municipal prévu pour le 20 février 2020